

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

N° 22-12-13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

**Subventions
exceptionnelles – 2022 –
Chevaux de Trait**

Secrétaire de séance : Gilles GRANGIER

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Edith CONSIGNY à Christine PALLEY.

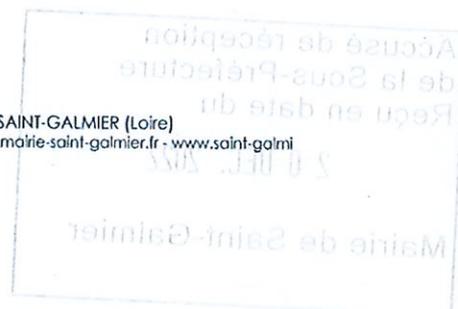
Membre absent : Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT.

Mis en ligne, le
21 DEC. 2022
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 DEC. 2022

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, expose que afin de dynamiser l'édition 2022 de la foire de la Sainte Catherine, pour la première année, une présentation de chevaux de trait a été organisée.

Cette dernière a eu lieu avec 19 équidés présents.

Afin de soutenir cette initiative, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire pour un montant de 760 €.

La commission finance qui s'est réunie le 08 novembre dernier, avait validé le principe de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 760 € à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire.
- **DIT** que la dépense est inscrite au compte au compte 6745 « subvention de fonctionnement exceptionnelle aux personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

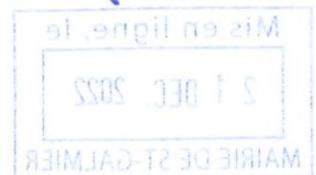
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles GRANGIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gilles Grangier', written over a faint grid background.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 DEC. 2022

Mairie de Saint-Galmier

